

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 12

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ **Les primes d'assurances maladie ne cessent d'augmenter. Le constat semble être à l'impuissance. A Genève, pourtant, les autorités politiques proposent des mesures concrètes et réalistes.**



Pierre-François Unger, patron de la santé genevoise, lance l'idée d'une caisse publique latine.

Coût de la santé, des recettes pour économiser

Face à la spirale infernale des hausses des coûts de la santé, l'assuré payeur se plaît à rêver d'une bonne fée qui, de sa baguette magique, « mettrait de l'ordre dans tout ça ». Au Café du Commerce, on s'y emploie depuis longtemps à coups de « y'a qu'à », pendant que les assureurs et les prestataires de soins se renvoient la balle. A Genève, les autorités cantonales ont décidé d'empoigner le taureau par les cornes. Dans le canton-ville, comme dans le reste de la Suisse, relève le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) genevoise, les primes d'assurances maladie augmentent plus vite que les coûts de la santé. Le DASS, dirigé par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger,

préconise dès lors diverses mesures destinées à enrayer ces hausses. Dans un premier temps, il encourage les assurés à changer de caisse – à réception des augmentations de leur assurance de base – pour en choisir une qui propose des primes moins élevées. A prestations égales, pourquoi payer davantage ? Entre la prime mensuelle la moins chère (Fr. 300.–) et la prime la plus haute, la différence était en 2002, à Genève, de Fr. 295.–. « Près de 20% des assurés au bénéfice d'un subside cantonal ont changé de caisse l'an dernier, explique Pierre-Antoine Gobet, bras droit du patron de la santé genevoise. Cela a représenté une économie d'un million de francs. Cette somme a été redistribuée, per-

mettant ainsi de diminuer les primes des enfants. »

Primes et fiscalité

Dans son catalogue de mesures, concrètes et immédiates, le DASS conseille en outre aux assurés de choisir une franchise plus élevée et d'opter pour un système de réseau de soins. Ces recommandations s'adressent à tout assuré genevois, mais le Conseil d'Etat encourage plus particulièrement les personnes touchant un subside à les suivre. En 1994, l'Etat de Genève versait 20 millions de subsides aux assurés à ressources modestes, il versera 245 millions en »

Château de la Rive

Etablissement médico-social ■ Lutry



Jetez l'ancre
là où la vie
n'a pas d'âge

La vie est une promesse, nous la respectons

Maintenir et développer la qualité de vie des personnes âgées, telle est notre vocation. Pour nous, un résident n'est pas qu'un client, mais une personne avec son histoire. C'est pourquoi le Château de la Rive n'est pas un lieu de villégiature ou un hôpital, mais bien un lieu de vie et d'écoute où chacun peut mettre des mots sur des sentiments.



La vie est précieuse, nous en prenons soin

Implanté dans un cadre privilégié par la nature et accessible à tous, le Château de la Rive est un magnifique port d'attache, où rayonne la vie. Deux bâtiments construits au début du siècle ont été entièrement rénovés afin d'offrir une capacité d'accueil gériatrique de **51 lits**; le troisième, en activité depuis 1994, dispose des aménagements particulièrement adaptés aux besoins actuels de la psycho-gériatrie, avec **34 lits**. Une gamme de prestations personnalisées garantit le bien-être et les soins médicaux les plus appropriés à l'état de santé du résident.



La vie est un sourire, chaque jour nous vous l'offrons

Choisir de vivre au Château de la Rive, c'est accepter de vivre le moment présent. C'est être sûr de se sentir bien et en sécurité, compris et accompagné. Chaque résident fait l'objet d'une attention constante, tout en privilégiant l'autonomie et l'intimité.

La vie est là. Un sourire qui ne dure qu'un instant, mais dont le souvenir est parfois éternel.

CHÂTEAU DE LA RIVE

Établissement médico-social
Chemin de Curtinaux 14 - 1095 Lutry
Tél: 021 796 10 41 - Fax: 021 791 24 78
E-mail: secretariat.chateaurive@bluewin.ch



HealthmaR&k

»»

2003. Près de 42% de la population en bénéficie.

En proposant d'autre part de lier les cotisations d'assurance maladie à la fiscalité, le Conseil d'Etat genevois fait figure de pionnier. «Le système actuel de la LAMal n'est pas valorisant pour les assurés qui choisissent des caisses moins chères et des franchises plus élevées», précise Pierre-Antoine Gobet. L'assuré économe est en effet désavantagé par le mécanisme fiscal, les déductions qu'il peut faire au poste santé étant plus basses, son revenu imposable sera plus élevé. Pour corriger ces inégalités et en quelque sorte récompenser les efforts des assurés, le Conseil d'Etat s'appête à proposer au Grand Conseil de modifier la législation en autorisant une déduction forfaitaire.

«Ces mesures sont certes ponctuelles», reconnaît Pierre-Antoine Gobet, en précisant qu'une réflexion à plus long terme est en cours. Dans les tiroirs du DASS sommeille par exemple un projet de loi dite sur les millionnaires, qui vise à exclure de l'automatisme des subsides les personnes disposant d'une fortune ou de revenus importants. Une quarantaine de Genevois seraient concernés par cette modification légale.

Le grand chantier initié par le Département de la santé genevoise concerne le projet de création d'une caisse publique latine, incluant les six cantons romands et le Tessin. Musique d'avenir? «La réalisation pourrait être relativement rapide, déclare M. Gobet. Nous estimons réaliste le pronostic: horizon 2005.» Ce projet constituerait un pas décisif vers une caisse unique. Affaire à suivre...

Mariette Muller-Schertenleib

AVS et complémentaires, augmentations en vue

L'année 2003 sera marquée par une indexation des rentes AVS et, en conséquence, par une adaptation des prestations complémentaires.

Les rentes AVS augmenteront de 2,4% : la rente minimale vieillesse passera de Fr. 1030.- à Fr. 1055.- par mois et la rente maximale de Fr. 2060.- à Fr. 2110.-. En conséquence, les prestations complémentaires à l'AVS ont été adaptées. Les montants mentionnés concernent des personnes en âge AVS et vivant à domicile.

Pour le calcul des prestations complémentaires fédérales, le montant destiné à la couverture des besoins vitaux s'élèvera à Fr. 17 300.- pour une personne seule et à Fr. 25 950.- pour un couple.

Pour les prestations complémentaires cantonales, le revenu minimum cantonal d'aide sociale (de plus de 30% supérieur à celui garanti par la Confédération) se montera à Fr. 23 040.- pour une personne seule et à Fr. 34 560.- pour un couple.

Les allocations pour impotents sont également indexées et leur montant sera de: Fr. 528.- pour une impotence moyenne et de Fr. 844.- pour une impotence grave.

Les bénéficiaires de prestations de l'OCPA recevront, début janvier, une décision indiquant le montant des prestations qui leur sera versé en 2003. Figurent dans ce docu-

ment les montants des dépenses et des ressources pris en compte dans le calcul. Il est important de contrôler attentivement ces montants et, le cas échéant, d'adresser à l'Office copie des justificatifs mentionnant les modifications à apporter, de manière à ce que le dossier soit mis à jour et les prestations recalculées, si nécessaire.

Pour rappel, les personnes qui demandent ou obtiennent une prestation de l'OCPA doivent, sans délai, signaler à l'Office tout changement qui intervient dans leur situation, par exemple : augmentation ou diminution du revenu (rentes LPP, autres rentes, etc.), augmentation ou diminution de la fortune, début ou fin d'une activité lucrative, augmentation de loyer, changement d'adresse, cohabitation avec un tiers, mariage, séparation, divorce, etc.

OCPA

Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41, fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Genève

Le nô au Musée Rath

Sous le titre «Fleurs d'automne», le Musée Rath présente une exposition exceptionnelle consacrée aux costumes et masques du théâtre nô, qui puise ses motifs précisément parmi les végétaux. Près de 70 costumes et de nombreux accessoires sont exposés, dont des pièces anciennes datant du 19^e siècle. La majeure partie des œuvres ont été réunies par le Yamaguchi Noh Costume Research Center de Kyoto, d'autres proviennent de collections suisses.

Les costumes de nô réalisés en soie sont rehaussés de fils d'or ou d'argent et s'opposent à l'environnement dépouillé du théâtre. Tant pour les personnages féminins que masculins, l'habillement est somptueux.

Né au 14^e siècle, l'art du nô réunit théâtre, danse, chant, mime, musique et littérature. Il s'inspire de légendes japonaises ou chinoises anciennes, de récits de guerre et d'histoires d'amour. L'Occident ne le décou-

vre qu'au siècle dernier. Le nô n'a cessé de fasciner des gens de théâtre, comme Bertold Brecht ou Jean-Louis Barrault, mais aussi des écrivains-voyageurs tel Nicolas Bouvier. Pendant la durée de l'exposition, le public pourra assister à des spectacles de ce grand art japonais.

M. M. S.

»» *Fleurs d'automne*, Musée Rath, place Neuve, Genève, jusqu'au 2 février.